ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage 12

Logo de l'organisme d'accueil

## ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale: Cyber Telephone

lo me aprat , 75019 Poris

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom. Saidani

Prénom: Mohamed

Né(e) le : 28. / 07/2001

Sexe : F M

Adresse: 3 rue Corbinean, 750/2 Paris

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option

SISR (SLAM)

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

Lycée des sciences et du numérique Louis Armand (Paris 15°)

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

**DURÉE DU STAGE** 

Dates de début et de fin du stage : Du 20. / 12. / 22/...

au

11/02/2022

Représentant une durée totale de 40 jours

nombre de semaines / de mois

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des La duree totale du stage est apprecise du control de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque droits à congés et autorisations u ausence pievus à l'autoris de l'education). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de

0

euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Paris

le 15/62/2-22

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

Remettre autant d'attestations que u entreprisos a que le leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.